#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 30401

#### Intitulé

Dirigeant d'une société de sécurité privée, option organisme de formation en sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sécurité incendie IDF (SI.IDF)
Directeur Général

#### Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

344p Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (organisation, gestion)

#### Formacode(s) :

Ses missions sont:

## Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les dirigeants des entreprises de sécurité et des organismes de formation à la sécurité, exerçant des activités dans la surveillance, le gardiennage, le transport de fonds et la protection physique des personnes et de vidéo-protection. Ils doivent disposer d'une qualification conforme et reconnue par le Code de la Sécurité Intérieure et ses textes règlementaires.(Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012). Le dirigeant d'une société est avant tout le seul responsable physique de la responsabilité morale, pénale

Bloc 1 : Application de la législation sur la prévention, la sécurité et l'assistance a personnes

Bloc 2 : Gestion humaine et management

Bloc 3: Gestion commerciale

Bloc 4 : Gestion administrative et comptable

Bloc 5 : Dirigeant d'un organisme de formation sécurité.

Capacités attestées :

- Administrer la gestion d'une société de sécurité privée ou d'un organisme de formation sécurité,
- Faire appliquer les règles déontologiques et les réglementations liées à la profession,
- Recruter, diriger et manager ses employés,
- Gérer les aspects logistiques et financiers relatifs aux formations dispensées,
- Gérer l'administratif, le commercial et les dossiers d'appels d'offres,
- Gérer le suivi des documents comptables nécessaire à l'expert-comptable,
- Assurer la réalisation des plannings et l'organisation générale du travail de ses employés,
- Assurer la veille réglementaire afin de maintenir à jour les connaissances techniques et législatives de ses équipes,
- Réaliser le montage d'un dossier d'agrément et de référentiel Qualité,
- Organiser les formations et des examens liés à la sécurité,
- Gérer les besoins matériels d'un organisme de formation en sécurité,
- Rédiger un bilan pédagogique de fin d'année.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, ses décrets d'applications et ses arrêtés. Gérant, Dirigeant, Responsable d'agence, Directeur d'agence, Responsable d'exploitation d'une société dans tout secteur d'activité lié à la sécurité privée telle que : « Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage », Dirigeant d'organisme de formation.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302: Direction de petite ou moyenne entreprise

<u>K2503</u> : Sécurité et surveillance privées <u>K2111</u> : Formation professionnelle

#### Réglementation d'activités :

Réglementation(s) d'activités

- Le Code de la sécurité intérieure, Livre VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :
- Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes,
- Décret 2011-1919 du 22 décembre 2011 et sa circulaire d'application du 23 décembre 2011 portant création et définissant les missions du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (délivrance des cartes professionnelle et contrôles exercées sur les activités de la sécurité privée).
- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité,
- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

# Modalités d'accès à cette certification

# Descriptif des composantes de la certification :

Bloc 1 : Application de la législation sur la prévention, la sécurité et l'assistance à personnes

Bloc 2 : Gestion humaine et management

Bloc 3 : Gestion commerciale

Bloc 4 : Gestion administrative et comptable

Bloc 5 : Dirigeant d'un organisme de formation sécurité.

## Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	Compétences attestées :
la fiche n° 30401 - Gestion	- Etablir un règlement intérieur,
administrative et comptable	- Rédiger un cahier de consignes,
	- Mettre en place et présider le CHSCT,
	- Mettre en place un plan de prévention,
	- Maitriser les aspects d'ordres administratifs, comptables et fiscaux,
	- Réaliser un bilan prévisionnel,
	- Mettre en place une certification qualité.
	Modalités d'évaluation :
	Entretien oral devant le Jury
	Temps de préparation : 10 minutes
	Temps de présentation : 10 à 20 minutes
	Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité
Bloc de compétence n°2 de	Compétences attestées :
la fiche n° 30401 - Dirigeant	- Recruter des formateurs, organiser leur planning en fonction de
d'un organisme de formation	leurs compétences et savoir-faire,
sécurité	- Assurer la veille réglementaire de ses équipes
	- Réaliser le montage d'un dossier d'agrément et de référentiel
	Qualité,
	- Gérer l'administration d'un organisme de formation et des
	examens,
	- Gérer les besoins matériels d'un organisme de formation en
	sécurité,
	- Rédiger du bilan pédagogique de fin d'année.
	Modalités d'évaluation :
	QCM suivi d'un entretien oral devant le Jury et Réalisation d'un TP
	hors examen
	Temps de présentation : 40 minutes en groupe suivi de 15 à 20 min
	individuellement par candidat
	Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité
Bloc de compétence n°3 de	Compétences attestées :
la fiche n° 30401 - Gestion	- Gérer un recrutement,
humaine et management	- Etablir la planification de ses agents,
	- Assurer le contrôle qualité de ses agents,
	- Animer en une réunion,
	- Prévenir et gérer un conflit dans l'entreprise,
	- Gérer une crise et reconnaitre une menace terroriste.
	Modalités d'évaluation :
	Mise en place d'une situation professionnelle
	Critères d'évaluation observés par le jury :
	Temps de préparation : 10 minutes
	Temps de l'évaluation : 20 minutes
	Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de	Compétences attestées :
la fiche n° 30401 - Gestion	- Réaliser des études de marchés,
commerciale	- Définir des objectifs commerciaux à atteindre,
	- Développer et rechercher de nouveaux contrats,
	- Mettre en avant sa société,
	- Répondre par écrit à un appel d'offre.
	Modalités d'évaluation :
	Création de documents en Travaux Pratiques
	Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité
Bloc de compétence n°5 de	Compétences attestées :
la fiche n° 30401 -	- Maitriser les textes réglementaires et législatifs encadrant sa
Application de la législation	profession, notamment en comptabilité, fiscalité, management et
sur la prévention, la sécurité	recrutement.
et l'assistance à personnes	Modalités d'évaluation :
	Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes par écrit: 105 min
	Temps de présentation : 105 minutes
	Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

# Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:  1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur ou ayant des fonctions de responsable ou de chef d'équipe, en lien avec la sécurité privée en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.  + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.  (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)  •1 responsable d'un autre centre de formation;  •1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum;  •1 à 2 titulaires du titre DG2SP, Employeurs ou salariés;  •1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum;  •1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session);  •1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:  1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur ou ayant des fonctions de responsable ou de chef d'équipe, en lien avec la sécurité privée en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.  + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.  (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)  •1 responsable d'un autre centre de formation;  •1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum;  •1 à 2 titulaires du titre DG2SP, Employeurs ou salariés;  •1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum;  •1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session);  •1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
En contrat de professionnalisation	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:  1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur ou ayant des fonctions de responsable ou de chef d'équipe, en lien avec la sécurité privée en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.  + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.  (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)  •1 responsable d'un autre centre de formation ;  •1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;  •1 à 2 titulaires du titre DG2SP, Employeurs ou salariés ;  •1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ;  •1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;  •1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).

Par candidature individuelle	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:  1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur ou ayant des fonctions de responsable ou de chef d'équipe, en lien avec la sécurité privée en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.  + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.  (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)  •1 responsable d'un autre centre de formation ;  •1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;  •1 à 2 titulaires du titre DG2SP, Employeurs ou salariés ;  •1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ;  •1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;  •1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes : 1 président + 3 Jurys (employeurs et salariés).
		Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

Accessible en Nouvelle Calédonie	X
Accessible en Polynésie Française	Х

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

# **ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

# Base légale

#### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Dirigeant(e) et gérant(e) d'une sociéte de sécurité privée" avec effet au 24 décembre 2012, jusqu'au 29 novembre 2017.

# Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Dirigeant d'une société de sécurité privée, option organisme de formation en sécurité" avec effet au 29 novembre 2017, jusqu'au 17 avril 2023.

### Pour plus d'informations

### Statistiques:

Environ 90 à 120 stagiaires/an

http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/

### Autres sources d'information :

Ministère de l'intérieur - branche professionnelle- syndicat professionnel

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

### Lieu(x) de certification :

Sécurité incendie IDF (SI.IDF) : Île-de-France - Essonne (91) [EVRY]

SI.IDF

6 rue du Bois Sauvage

91000 EVRY

## Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- HM CYNOPHILE- 2 rue Jean Mermoz - 93290 TREMBLAY en France (DPT: SEINE SAINT DENIS - REGION: ILE DE France);

- PROSFORMA rue Jean Viollis 31300 TOULOUSE (DPT : HAUTE GARONNE REGION : OCCITANIE);
- IESC FORMATION 33 rue George WOLDI 57300 HAGONDANGE (DPT : MOSELLE REGION : GRAND EST);
- ACF PICARDIE rue Mazarin 02800 LA FERE (DPT : AISNE REGION : HAUTS DE FRANCE);
- CREDER 6 rue du professeur Dangeard 33700 MERIGNAC (DPT : GIRONDE REGION : NOUVELLE AQUITAINE).

# Historique de la certification :

Certification précédente : Dirigeant(e) et gérant(e) d'une sociéte de sécurité privée